



APPEL à la MOBILISATION

des PSYCHOLOGUES le 10 JuIN

PSYCHOLOGUES SOUMIS À ARRÉTÉS ?! ENFANTS, JEUNES, ADULTES MÉPRISÉS ET LEURRÉS !!



Halte à la prolifération de mesures et propositions de lois qui disqualifient les psychologues !

La crise sanitaire ne cesse de révéler au grand jour les maux de notre société. De longue date, les psychologues prennent la parole, alertent.

Le gouvernement semble découvrir ou redécouvrir leur importance tout en voulant les réduire à de simples exécutant·es de plateformes à visée d'éducation thérapeutique, de thérapies cognitivo-comportementales.

Une salve de rapports (IGAS, Cour des Comptes, cahier des charges CMPP) et de réglementations (arrêté du 10 mars 2021), sous couvert de préoccupations humanistes et de pseudo validité scientifique pour la santé mentale de nos concitoyen·nes, disqualifient les psychologues et menacent leurs pratiques.

Le gouvernement s'emploie à réduire leur responsabilité professionnelle en imposant un exercice sur prescription médicale qui pénalise le public pris en charge, en limitant leur indépendance technique et en conditionnant leur exercice clinique à des formations standardisées et uniformisées. Il néglige la prise en compte de la singularité de chacun·e, qui implique de pouvoir choisir parmi une pluralité de pratiques pour du « cousu main », du « sur-mesure ».

Et pour les faire marcher au pas, une proposition de loi créant un Ordre professionnel est dans les tuyaux.

Ces mesures et propositions de lois suscitent colère et opposition de la part de la grande majorité des organisations représentatives des psychologues et des enseignants-chercheurs en psychologie ainsi que des collèges de psychologues et associations qui dénoncent avec force leurs effets néfastes pour la profession comme pour les personnes qui ont recours à elle.

Nous dénonçons l'intention manifeste de contrôler la profession, la mettre sous tutelle médicale, l'instrumentaliser au profit d'une idéologie et d'une volonté politique de triage des pathologies, avec des prises en charges « low-cost » pour les personnes précaires.

Nous réclamons le retrait de l'ensemble des propositions et mesures annoncées, et le libre accès aux psychologues.

Nous exigeons le respect de la loi de 1985 sur le titre de Psychologue, de leur autonomie professionnelle, de la pluralité et de la richesse de leurs formations, de leur liberté de choix quant aux pratiques qui en découlent.

Nous dénonçons la précarité des emplois, le lot de plus en plus de jeunes collègues et revendiquons la création massive de postes pérennes de psychologues dans le secteur public et les structures associatives relevant des conventions collectives.

Oubliés des revalorisations salariales dans la Fonction Publique, avec les administratives, ouvriers, ASH, socio-éducatifs, etc., nous exigeons pour les psychologues et tous les professionnels de la santé, de la territoriale, du social et médico-social, une revalorisation de **400 €/ mois pour tous et toutes**, le juste prix !

Comme la plupart des professionnels du champ de la santé et du médico-social, nous refusons la mise en ordres et donc la soumission à un Ordre des psychologues.

Nous exigeons que les organisations représentatives des psychologues, des enseignants-chercheurs et des étudiants, ainsi que les associations d'usagers et de leurs proches, soient associés aux évolutions nécessaires pour les meilleures réponses possibles à la souffrance psychique.

L'engagement des professionnels au service de la population, l'utilité et l'efficacité de leurs pratiques ne sont plus à démontrer !

Nous appelons tous les psychologues, quel que soit leur champ d'exercice, les étudiants et tous les enseignants-chercheurs en psychologie, ainsi que toutes celles et ceux qui sont soucieux de la qualité du travail des psychologues, à faire entendre leur colère.

Le jeudi 10 juin, à 13h30 à Paris, devant le ministère de la Santé et en régions devant les Préfectures ou les ARS

Puis à l'occasion des Assises de la psychiatrie et de la santé mentale, (prévues fin juin ou début juillet)